



Gares SNCF

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 19 août 2002

Je souhaitais juste dire que la SNCF ne faisait rien contre le tabac dans ses gares, aujourd'hui j'ai été plus qu'étonné, je me suis rendu à la gare Montparnasse et je n'ai pas vu une seule interdiction de fumer autour de moi, je pense pas que les français appliquent la loi evin à tel point qu'il n aient pas besoin de plus d'encadrement. Par ailleurs j'aimerais savoir s'il est possible d'agir plus fermement pour que cette loi soit respectée.

Réponse :

Oui, il est possible d'agir pour que la loi soit respectée. Cette action peut se faire à titre individuel ou collectivement, en passant par une association habilitée à exercer les droits reconnus à la partie civile pour les infractions aux dispositions de la loi. C'est la particularité de DNF ou du CNCT. Une telle démarche nécessite cependant un engagement sérieux de la part de celui qui l'initie. Toutes les conditions doivent, en effet, être réunies pour que la réussite soit au rendez-vous. Consultez les conditions générales d'application de la loi dans la rubrique transports

Vous pouvez aussi, quand vous serez dans cette rubrique, rechercher les témoignages et les réponses aux questions posées sur le même thème.

DNF reste à votre disposition pour toute information ou toute aide complémentaires.